

Droits et obligations des élèves.

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	05/12/2009
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	SANP0620362A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006126803

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] mentionnées à l'article 48 peuvent disposer de facilités d'affichage, de réunion, de collecte de cotisations avec l'autorisation des directeurs des instituts et selon les disponibilités en matériels, en personnels [...]

[...] mentionnées à l'article 48 peuvent disposer de facilités d'affichage, de réunion, de collecte de cotisations avec l'autorisation des directeurs des instituts et selon les disponibilités en matériels, en personnels [...]

[...] les objectifs de formation, l'organisation générale des études et les recherches pédagogiques ; 2° L'utilisation des locaux et du matériel pédagogique ; 3° L'effectif des différentes catégories de personnels [...] B. - Le directeur porte à la connaissance du conseil technique : 1° Le bilan pédagogique de l'année scolaire écoulée ; 2° La liste par catégorie du personnel administratif ; 3° Les budgets approuvés ainsi [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE SANP0620362A du 5 décembre 2009, « Droits et obligations des élèves. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA0000006126803> (consulté le 30 août 2026).